

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20091218-de-091218-17-DE
Date de signature : -
Date de réception : 21/12/2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

**OBJET : Z.A.D. DU PAS BREDY – ACQUISITION DES  
CONSORTS FONTENEAU**

**Monsieur Alain HARDOUIN, Adjoint délégué à Vie Sportive et Associative, expose :**

Madame Marguerite FONTENEAU, Monsieur Claude FONTENEAU, Madame Marie-Thérèse FONTENEAU et Mademoiselle Christel FONTENEAU ont donné leur accord pour vendre à la Ville une parcelle de terrain leur appartenant cadastrée section CO n°54 pour une superficie de 2 281 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle, située en Zone NL au P.L.U., est comprise dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé du Pas Brédy, dont la création a été autorisée par arrêté préfectoral du 23 juin 2009. Cette Z.A.D est destinée à la constitution de réserves foncières pour l'accueil d'activités sportives et de loisirs de plein air.

Cette vente interviendrait, conformément à l'avis de France Domaine, au prix de **CINQ MILLE SEPT CENTS EUROS (5 700 euros)**.

Les frais d'acte seraient à la charge de la Ville

Je demande votre accord pour :

- procéder à l'acquisition de cette parcelle
- prendre en charge l'ensemble des frais de régularisation
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

**Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité**

**accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

**LE MAIRE  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué**

*signé*

**Alain HARDOUIN**

Pour copie certifiée conforme  
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire  
Le 21 décembre 2009

**LE MAIRE  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué**

*signé*

**Alain HARDOUIN**